Nom de la Commune Délibération N°

Date de la Convocation :

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU

A……….. heures

Le Conseil Municipal de la commune de ……….., régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de………………..,( fonction).

Etaient Présents :

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance :

**Objet de la délibération : Convention** **d’adhésion à la mission d’aide à la mise en œuvre des conditions d’accessibilité des locaux professionnels et établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap à intervenir avec le Centre de gestion de l’Eure** **- Autorisation**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) avant le 1er janvier 2015. Passé cette date, les propriétaires d'ERP qui ne répondent pas aux exigences d'accessibilité définies à l'article [L. 111-7-3](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=6C682A8D1F5387464035265B93827A8E.tpdjo06v_1?cidTexte=LEGITEXT000006074096&idArticle=LEGIARTI000006824135&dateTexte=&categorieLien=cid) du code de la construction et de l’habitation devaient élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée, l’Ad’AP, avant le 27 Septembre 2015, qui doit répondre aux conditions prévues aux articles L111-7-5 à L111-7-11 du code susmentionné.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde aux exigences précitées et prévoit le programme ainsi que le calendrier des travaux et les financements correspondants (Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014).

Le Centre de Gestion de l’Eure propose une mission d’accompagnement dans la mise en accessibilité des locaux professionnels et ERP pour les personnes en situation de handicap.

Le cadre de la mission se décline comme suit (phases au choix):

* Etablissement d’un diagnostic
* Assistance au dossier administratif
* Assistance au suivi de chantier

Les sites concernés sont……..

Madame/Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la convention proposée par le Centre de Gestion de l’Eure et relative à la « mission d’aide à la mise en œuvre des conditions d’accessibilité des locaux professionnels et établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap ».

**Décision du Conseil Municipal**

Sur quoi statuant, le Conseil Municipal, décide (à l’unanimité ou par X VOIX POUR ET Y VOIX CONTRE ou ABSTENTIONS),

* D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d’adhésion à la mission d’aide à la mise en œuvre des conditions d’accessibilité des locaux professionnels et établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap à intervenir avec le Centre de gestion de l’Eure
* D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mission précitée et à procéder à toutes formalités afférentes

Il est à noter qu’en vertu de l’article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication sur le panneau d’affichage de la commune de XXX.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Le Maire,